



Registre des activités de traitement des données personnelles

(Article 31 du règlement 2018/1725)

Date : 13/01/2021

Numéro de référence :213

Tableau des présences des administrateurs du greffe de la Cour

Domaine d'activité : **Activité administrative**

Coordonnées

<i>Responsable du traitement :</i>	Greffier adjoint de la Cour	<i>Délégué à la protection des données :</i> Contact DataProtectionOfficer@curia.europa.eu
<i>Coordonnées de contact :</i>	ECJ.Registry@curia.europa.eu	
<i>Service traitant :</i>	Greffe de la Cour	
<i>Sous-traitant :</i>	Néant	

Description du traitement

1) <i>Finalité du traitement</i>	La finalité du traitement est de faciliter l'organisation des travaux du greffe de la Cour et la continuité du service ainsi que l'attribution des tâches en cas d'absence
----------------------------------	--

Accessible au public

	<p>d'un administrateur.</p> <p>Base légale : articles 13, paragraphe 1, et 19 TUE (continuité du service); articles 12 et 15 du statut de la Cour de justice de l'Union européenne (permanence des fonctions de la Cour); article 20 du règlement de procédure de la Cour (attributions du greffier).</p>
2) <i>Description du traitement</i>	<p>Les administrateurs du greffe de la Cour sont chargés de la gestion procédurale des affaires introduites devant la Cour. Un tableau des absences des administrateurs du greffe est mis à la disposition du personnel du greffe afin de faciliter l'organisation des travaux du service et l'attribution des tâches. Le personnel du greffe et les personnes concernées peuvent accéder au tableau des absences des administrateurs à tout moment sur le site intranet du greffe de la Cour, dans un espace réservé au personnel de ce service. Ce tableau fait l'objet d'une mise à jour hebdomadaire.</p>

<i>Catégorie de personnes concernées</i>	<i>Catégorie de données concernées</i>	<i>Durée de conservation des données</i>
Greffier adjoint Chefs d'unité du greffe de la Cour Administrateurs du greffe de la Cour	Nom, affaires habituellement suivies, dates de l'absence, , indication du remplaçant	Le tableau couvre une période d'un mois et est mis à jour hebdomadairement. Les données obsolètes sont supprimées à chaque mise à jour.

3) <i>Destinataires</i>	
a) <i>Au sein de l'institution</i>	Personnel du greffe de la Cour
b) <i>À l'extérieur de l'institution</i>	Néant
4) <i>Transfert à un pays tiers ou une organisation internationale</i>	Néant
5) <i>Mesures de sécurité</i>	Le tableau (intitulé « Qui fait quoi ? Administrateurs du greffe de la Cour ») peut être consulté sur le site intranet du greffe de la Cour uniquement par le personnel du greffe. Il ne peut être modifié que par le secrétariat du greffe.
6) <i>Notice d'information</i>	Une notice d'information est accessible sur le site intranet du délégué à la protection des données ainsi que sur le site intranet du greffe de la Cour.